



Formulaires en ligne pour Permis de construire et Déclaration Préalable

Toutes vos demandes de Permis de construire et de Déclaration Préalable peuvent être déposées directement en ligne sur votre Portail Usager SIRAP

- La création d'un compte est nécessaire au suivi de votre dossier
- Choisissez votre demande d'autorisation grâce à l'assistance en ligne
- Remplissez votre demande
- Ajoutez les pièces constitutives
- Votre demande est automatiquement transférée à votre Mairie
- Suivez l'évolution de votre demande

Pour cela rien de plus simple ! Il suffit de vous connecter sur le portail suivant :

<https://payssudtoulousain.pu.sirap.com/031231/connexion>

Quelques précisions utiles sur ce service dématérialisé :

- Un guide pour Grazac : [Visualiser le fichier «GuideDémarchesEnLigne_GRAZAC.pdf» en ligne](#)
- Ce service est le seul moyen de dépôt électronique des demandes. Les demandes déposées via un autre canal numérique ne seront pas instruites.
- Les dossiers peuvent toujours être transmis au format papier en 2 exemplaires, directement auprès du guichet de notre commune en Mairie, si vous le souhaitez.

Avant de déposer votre demande, vous pouvez utiliser « [L'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme \(AD'AU\)](#) » disponible sur [Service-Public.fr](#). Ce service complémentaire propose un accompagnement pas à pas pour compléter votre demande et connaître l'ensemble des pièces à fournir.

Pour toute question concernant le dépôt de votre demande, contactez-nous au 05.61.08.42.39 – mairiegrazac31@wanadoo.fr